

REPORT DE L'ÂGE DE LA RETRAITE : STOP AUX MENSONGES !

Le 08/06/2022

La réforme des retraites bis est déjà dans les startings blocks de ce gouvernement. On sera obligé de travailler plus longtemps, et progressivement jusqu'à 65 ans soit-disant pour sauver le système des retraites !

LES ARGUMENTS POUR LÉGITIMER CETTE CONTRE-RÉFORME FOISONNENT... ET NE TIENNENT PAS!

Il y a encore un an, c'était le financement des retraites qui rendait obligatoire de devoir passer à la retraite par points, mais comme les projections du COR (conseil d'orientation des retraites) disent que les dépenses sont maîtrisées, et que le déficit des caisses va naturellement se résorber dans quelques années, le discours change :

Désormais le gouvernement (soutenu par le patronat) voudrait plutôt dégager des marges de financement pour d'autres besoins que la retraite... la dépendance, voir l'éducation. C'est un jeu de dupes ! Les cotisations sociales accumulées pour financer les retraites doivent servir pour nos retraites. D'autres sources de financement existent, à commencer par s'attaquer à la fraude et l'évasion fiscale, rétablir l'ISF, taxer davantage les profits des grandes entreprises qui les ont accumulé pendant le confinement ou cesser les exonérations sociales patronales qui n'ont pas d'effet sur l'embauche !

L'éternel argument de notre espérance de vie qui augmente...mais sans tenir compte de l'espérance de vie en bonne santé. Ni du fait que tout le monde n'a pas d'emploi jusqu'à 65 ans, seulement 33 % de la tranche d'âge 60-64 ans soit l'un des plus bas taux d'emploi de l'OCDE.

Actuellement, l'espérance de vie en bonne santé est de 66 ans pour les femmes (64 ans en 2010), et de 64 ans et demi pour les hommes (63 ans en 2010). De plus, il existe de grosses différences entre l'état de santé d'une aide-soignante ou d'un ouvrier en fin de carrière et celui d'un cadre... sans parler de tout-es ceux/celles qui ont eu une carrière heurtée (ceux/celles qui ont subi du chômage, les femmes du fait du temps partiel ou du congé parental), et qui ne peuvent partir que bien après l'âge légal pour espérer un niveau de pension décent.

Seulement 20% environ des travailleurs et travailleuses ont un emploi à temps complet ou partiel à 62 ans (COR, juin 2019), usé-es par leur emploi, ou au chômage.

La retraite minimale prévue de 1 100 euros pour une carrière complète, tout comme les dispositifs de pénibilité suffiraient à réparer les inégalités envers les femmes, les personnes précaires à la retraite. C'est faux !

D'abord 1100 euros, c'est le seuil de pauvreté !

Et pour avoir une carrière complète, les femmes et les personnes en situation d'emplois précaires (ce qui est devenue la norme imposée par la loi Travail), et qui subissent les carrières hachées, incomplètes se verront de fait obligées de travailler bien au-delà de 65 ans..et rappelons qu'en 2017 Macron a supprimé 4 critères de pénibilité (dont le port de charges lourdes et les horaires décalés), et s'est attaqué aux régimes spéciaux qui tiennent compte de la pénibilité.

Partager le temps de travail, imposer une autre répartition des richesses, c'est par là que passent les solutions pour une réelle protection sociale pour toutes et tous.

Solidaires se bat pour un statut permanent du salarié-e, incluant la continuité des droits sociaux entre deux emplois.

SOLIDAIRES REVENDIQUE :

- LA RETRAITE À 60 ANS AVEC 37,5 ANNUITÉS!

- AVEC 5 ANS DE DÉPART ANTICIPÉ SUR CET ÂGE LÉGAL POUR PÉNIBILITÉ.

- PAS DE RETRAITE EN-DESSOUS DU SMIC, LE SMIC À 1700 EUROS NET! UNE SEMAINE À 32H SANS PERTE DE REVENUS, NI FLEXIBILITÉ

